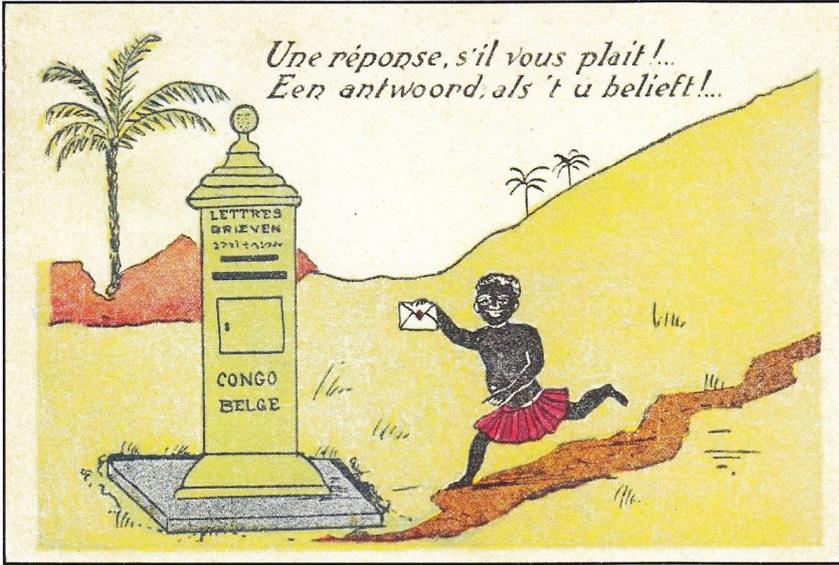


Périodique – Bureau de dépôt : 5620 Florennes

BULLETIN 6 - DECEMBRE 2013

# LES CAHIERS DU CONGO



Destinataire

ISSN 0775-9576

Revue philatélique trimestrielle



Editeur : Ch. Henuzet – Place Saint Roch, 30 – 5620 Florennes

## Les cahiers du Congo

Revue trimestrielle paraissant en septembre, décembre, mars et juin. - Toute contribution rédactionnelle est la bienvenue. Elle est à envoyer à : [cahiersducongo@hotmail.com](mailto:cahiersducongo@hotmail.com).

Toute reproduction est interdite sauf autorisation écrite.

*Présidente d'honneur et éditeur responsable* : Eliane Deneumostier – Saive - Rue Fays, 149 - 4400 Ivoz-Ramet

*Comité de rédaction* : M. Hopperets, Th. Frennet, Ch. Hénuzet, M. Oblin, Ch. Stockmans

*Abonnement* : 16 € à verser au compte BE12 7320 2753 2792 (Bic : CREGBEBB) des Cahiers du Congo.

*Prix au numéro* : 5 €

**Avez-vous renouvelé votre abonnement ?**



**Document de la couverture** : Entier postal 70 de Léopoldville-Kalina (04.08.1941) vers Johannesburg. Tarif : 1 F (Union africaine des postes du 01.12.1940 au 30.06.1949). Affranchissement ; 1,25 F (international) Affranchissement complémentaire inutile composé de cinq timbres 226.

## Sommaire

Le Parc National Albert – Ruanda-Urundi	La surcharge à 5 c	page	3
Marques 0,50 sur courrier en 1884			8
Victorien Liégeois			13
Camille Janssen			16

suite

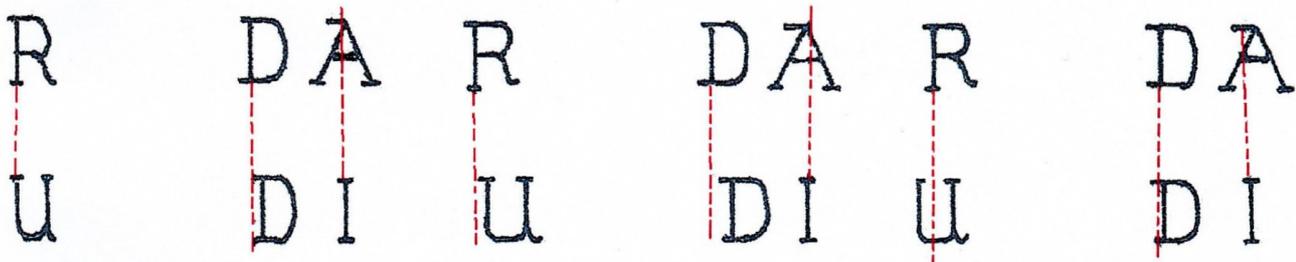
Surcharge 5 c / 1,50

Comme pour les autres valeurs, la surcharge utilisée est facilement identifiable car on peut y distinguer trois types distincts et pour cela il suffit de mesurer le décalage VERTICAL entre les lettres « R » « D » et « A » des mots RUANDA et des lettres « R » « D » et « I » de URUNDI.

TYPE A

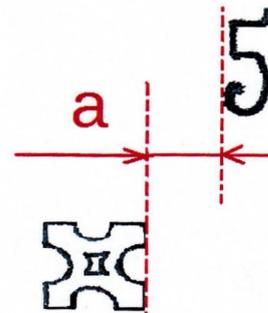
TYPE B

TYPE C

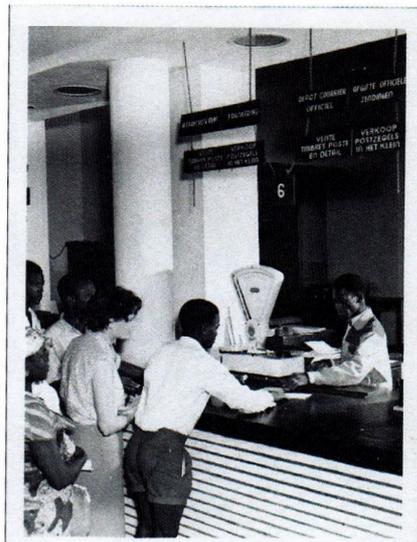


Il est nécessaire de travailler sur au moins trois lettres car le décalage est parfois très petit : on parle ici d'un décalage de 1 ou 2/10 de millimètre. Afin de faciliter le travail de mesure, nous avons travaillé en respectant le système suivant : il faut toujours prendre « URUNDI » et la verticale à GAUCHE de la lettre « U » et « D » et pour le « I » toujours prendre la verticale à DROITE

Pour permettre un planchage plus aisé (action qui consiste à situer, dans la feuille, la position d'un timbre, ou d'une surcharge dans ce cas-ci), on peut également différencier les types A-B-C grâce à une seconde mesure. Celle-ci consistant à mesurer en millimètres la distance HORIZONTALE séparant le « diabolo » et le chiffre « 5 » de la nouvelle valeur.



Un bureau de la poste de Léopoldville vers 1955 (Congopresse)



## PANNEAU 1

1	A a/2mm	B a/2,7	C a/1,7	A a/2	A a/1,7	B a/1	A a/1,3	B a/0,7	C a/0,7	10	C a/0,7
A	a/1,7	B a/2,7	A a/2	B a/2,7	B a/2	A a/1,3	C a/1,7	B a/0,7	B a/0,7	B	a/0,7
A	a/1,7	B a/2,7	A a/2	A a/2,5	B a/2	A a/1,7	A a/2	C a/1,7	B a/1,5	B	a/1
A	a/1,7	B a/2,7	A a/2,5	A a/2	C a/1,7	B a/1,5	A a/1,7	A a/1,3	A a/0,5	A	a/0,5
41	A a/1,7	C a/2,7	A a/2,5	A a/2	A a/2	C a/1,7	C a/1,7	C a/1,3	C a/0,7	50	A a/0,5

Au vu du premier panneau surchargé, on constate que le placement des types de surcharges est aléatoire et donc que le système utilisé est le même que celui qui fut utilisé en 1909 pour la surcharge « CONGO BELGE » et qui consistait en la fabrication d'un bloc de 50 galvanos (5X10) produit au départ d'un modèle et ensuite monté dans un châssis qui permet la surcharge en une seule foulée.

On peut également constater que la surcharge est en réalité composée de deux parties :

la première est le type A-B ou C et limitée donc seulement à trois modèles différents ; la seconde est le « diablo » et « 5 C. ». Cette dernière a été reproduite à au moins 14 galvanos différents puisqu'on peut dénombrer 14 mesures différentes.

Le tout fut ensuite monté dans deux châssis de 5 X10 empreintes enchâssées et calés par des cadrats, ce qui permet également de surcharger en une fois la feuille devant recevoir les nouvelles surcharges.

## PANNEAU 2

51	A a/2,5	A a/2,7	C a/2,7	C a/3	C a/2,7	A a/2	C a/2,5	C a/1,7	B a/1,5	60	A a/1mm
A	a/2,5	C a/2,7	A a/2	A a/2,7	A a/2,7	B a/2	A a/2,5	C a/2	B a/1,2	A	a/1mm
A	a/2,7	A a/2,5	B a/1,5	A a/2	A a/1,7	B a/1,5	A a/2	B a/1	B a/0,2	B	a/0,7
A	a/2,5	C a/2,7	A a/2	B a/2,3	A a/1,7	A a/1,7	A a/1,7	C a/1,3	B a/0,7	C	a/0,7
91	A a/2,5	B a/3 mm	B a/3	B a/3,7	C a/3	A a/2,5	A a/2,7	C a/2	B a/1,5	100	A a/1mm

Le planchage est également facilité car on peut trouver des VARIETES dans les surcharges, La surcharge typographique est dépendante de plusieurs facteurs tels que la pression exercée lors de l'impression qui n'est pas toujours uniforme et par conséquent certaines parties ne sont pas imprimées; il se peut également qu'un galvano n'ait pas été reproduit correctement.

Oblitération USUMBURA

12-2-1943-8

Panneau 2 de la feuille  
position des timbres

84	85	86	87
94	95	96	97

surcharges

B	A	A	A
B	C	A	A



On peut voir que pour la position 94 il y a une VARIETE de surcharge qui consiste en l'absence de la petite verticale du « 5 » ; celle-ci étant reproduite dans la page suivante il est plus aisé de la voir.

### VARIETES de la surcharge

Il ne faut pas confondre variété et curiosité. On va pouvoir trouver dans chaque panneau une série de variétés liées à la surcharge. Celles-ci étant toutes différentes, elles seront d'une aide appréciable pour le planchage. Il ne faut pas oublier que les variétés dans le timbre de base sont toujours présentes et que la somme de celles-ci ne fait qu'augmenter la certitude d'avoir la bonne variété.

**VARIETE** : Il faut également tenir compte du fait qu'une variété est un « défaut » qui se présente à chaque impression de feuille et toujours à la même place tout en tenant compte que, dans le cas des timbres des parcs nationaux et comme expliqué précédemment, ceux-ci ayant été imprimé en deux parties, il peut exister un minime décalage.

**CURIOSITE** : Contrairement à la variété, la curiosité apparaît de façon aléatoire et ou de façon non répétitive. Elle peut apparaître suite à un problème mécanique ou une erreur de manipulation humaine. Il peut s'agir d'un défaut d'encre (tache ...) d'une saleté qui se dépose et ensuite disparaît, d'un mauvais réglage de la machine. Beaucoup de causes peuvent exister.

## PANNEAU 1

Sur le panneau 1, on peut trouver 13 variétés différentes et bien distinctes de la surcharge.

A

Pos. 6 Le côté inférieur gauche de la jambe du A de RUANDA est coupé.



U

Pos. 14 A gauche en bas cassure complète de la boucle du U de URUNDI.



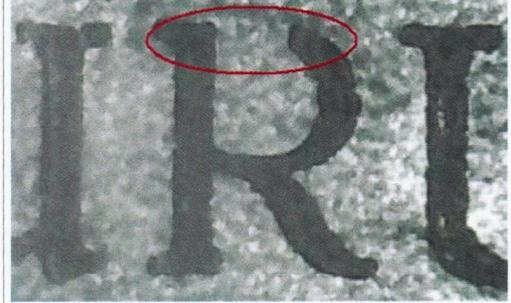
A

Pos. 21 Dans le 1er A de RUANDA, la barre médiane du A est cassée.



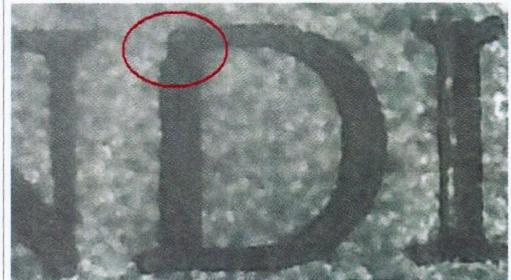
R

Pos. 7 Le côté supérieur horizontal du R de URUNDI est coupé.



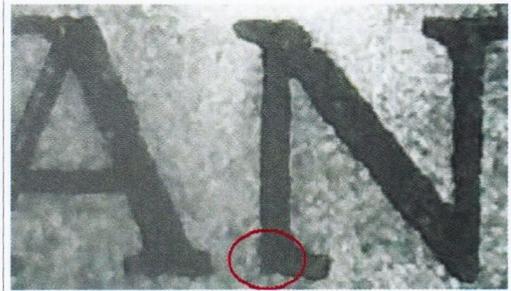
D

Pos. 18 Il manque l'ergot en haut à gauche du D de URUNDI..



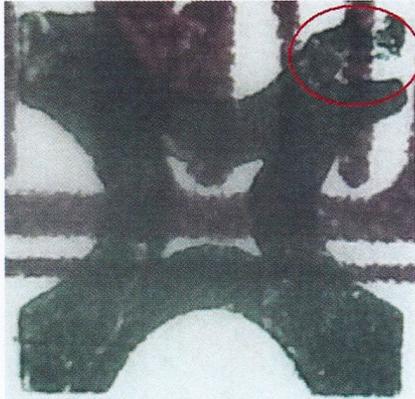
N

Pos. 26 En bas à gauche l'ergot du pied du N de RUANDA est manquant.





Pos. 28 2 encoches dans le coin supérieur droit du « diabolo ».



R

Pos. 33 Le côté supérieur gauche du R de URUNDI est coupé en biais.



A

Pos. 45 A droite en bas, cassure du pied du 1er A de RUANDA.



N

Pos. 30 Tout le coin supérieur gauche du N de URUNDI est absent.



U

Pos. 34 Encoche dans le milieu de la jambe gauche du U de RUANDA.



D

Pos. 49 Encoche au milieu dans la courbe intérieure du D de RUANDA.



**N**

Pos. 50 - Encoche dans le bas de la jambe droite du N de RUANDA.



Le timbre dont il est question dans cet article ainsi que son frère du Congo ne se rencontrent pas aisément sur du courrier. Quelqu'un pourrait-il nous fournir une copie d'une lettre, d'un imprimé ou de tout autre courrier qui aurait été affranchi au moyen d'un de ces timbres ?

Merci d'avance

## Marques 0,50 sur courrier en 1884

Eliane Deneumostier

Pendant des années, les suppositions au sujet de ces marques frappées en bleu ou en rouge, ressemblant à une taxation, ont fait couler beaucoup d'encre sans jamais apporter une réponse définitive.

Le Comité de l'Association décida de l'intitulé des lettres expédiées de Belgique vers l'A.I.C. :

VIA LIVERPOOL  
MONSIEUR DELCOMMUNE ou à son ordre  
BANANA POINT

CONGO RIVER S.W. Coast of Africa

Reprenons depuis le début. En 1884 les lettres partaient de Belgique, pays membre de l'U.P.U., vers l'A.I.C. qui était une association internationale ne possédant pas de service postal.

Au départ de Belgique, le tarif pour une lettre du premier échelon de poids de 15 g était de 75 centimes et de 75 centimes supplémentaires par 15 g en plus. Donc le double port était de 1,50 F comme sur la lettre illustrée (fig. 1).

A l'arrivée sur le vaste continent de l'Association, un gros problème se posait : comment faire parvenir la ou les lettres aux destinataires vu les moyens de communication quasi nuls. Un responsable fut nommé pour centraliser le courrier dès son débarquement des malles : Alexandre DELCOMMUNE, agent de l'A.I.C. et directeur de la factorerie belge de Banana (il avait aussi travaillé pour la firme française Daumas et Cie).

A bord du « HERON », petit bateau fluvial appartenant à l'Association, Delcommune convoyait le courrier de Banana jusqu'à Vivi. Mais au-delà ??

Pour remettre à .....



Fig. 1

Mention manuscrite « Via Liverpool »

Marques au verso : estampilles de passage à LONDON le 5 AU et embarquement à LIVERPOOL, sur la malle « AMBRIZ », le même jour. Marques frappées en rouge.

Et c'est ici que se pose le fameux problème des « taxations ».

Voyons les différentes thèses en présence.

Jean du Four écrit : « Or nous avons constaté que toutes les enveloppes portaient, au recto, un chiffre manuscrit en rouge ou en bleu : 0 50 ou 1 00 suivant qu'il s'agissait d'une lettre affranchie à 75 centimes (port simple) ou d'une lettre à 1F50 (port double). Une seule fait exception mais celle-ci fut expédiée de Vivi par Delcommune en personne à son ami Manduau (2.12.84). Cette inscription constitue donc bel et bien une marque de l'A.I.C. ».

Voici une autre lettre SANS marque, en simple port partant de Belgique (fig. 2).

Patrick Maselis dans son superbe ouvrage « Des Açores à la Nouvelle Zélande » ajoute un élément neuf : « Selon Antonio Torrès de Londres, la couleur rouge signifie « à payer » et la couleur bleue « payé ». Cette marque a donc vraisemblablement été apposée par Delcommune lui-même ou l'un de ses collaborateurs de l'A.I.C.

A l'arrivée, on écrivait en rouge combien le destinataire devait encore payer. Lors du paiement effectif, le même montant devait à nouveau être inscrit en bleu sur l'enveloppe.

Cependant, certaines lettres ne portent ni marque rouge ni marque bleue. Nous supposons que ces lettres sans marque pouvaient être remises à Banana directement au destinataire lui-même sans intervention de Delcommune et donc également sans sa taxe supplémentaire.



Fig. 2

On a rencontré des lettres sans marque les 7 juillet, 27 juillet, 17 août, 30 septembre et 1<sup>er</sup> novembre 1884, bien sûr.

Par communication personnelle, Patrick Maselis m'avait fait part d'une autre possibilité : ces taxes auraient pu être frappées à l'arrivée à Banana par le bureau portugais toujours en fonction (NB : je possède une oblitération du 6 novembre 1884).

Passons en revue les « pour » et les « contre » de ces éléments.



Fig. 3

En ce qui concerne Jean du Four, c'est plausible. Car en effet, si Delcommune se chargeait de l'acheminement gratuit du courrier jusqu'à Vivi, qu'en advenait-il après ? Le confiait-il aux rares agents de l'A.I.C. qui se déplaçaient vers le « haut », à un particulier et ses boys, à des porteurs qu'il fallait rémunérer et donc des frais que devait supporter Delcommune à des missionnaires ???

Il semblerait dès lors, normal de demander une rétribution aux destinataires.

Chez Torrès, l'idée ne tient pas la route car, si on a pu rencontrer des erreurs dans la couleur des marques, voire des marques superposées, on a pu se tromper de crayon et essayer de rectifier (fig. 3).

Ce que pensait Patrick Maselis était tout à fait vraisemblable car les Portugais tenaient beaucoup à ce bureau de Banana qu'ils avaient installé bien avant que l'idée ne germe chez les Belges. Mais alors, le préposé aurait apposé le fameux cachet.

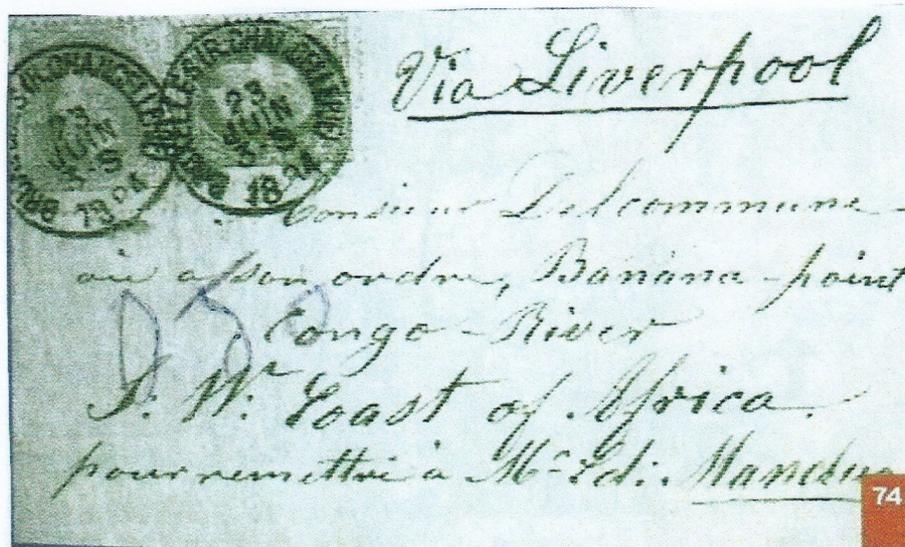


Fig. 4

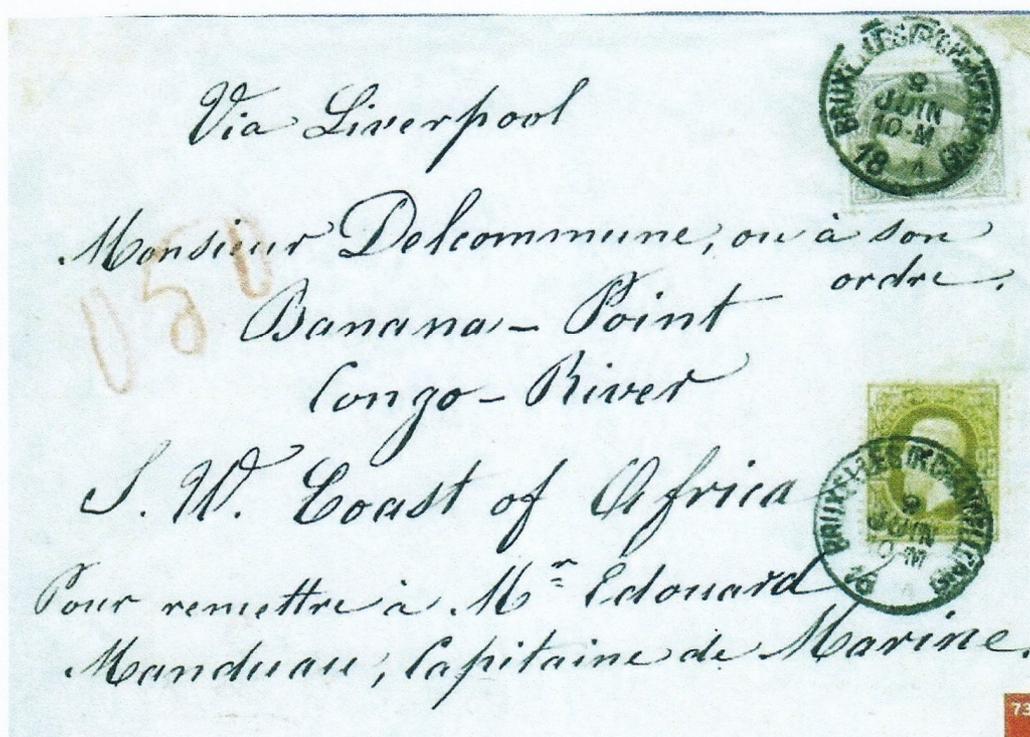


Fig. 5

Nous verrons, pour terminer, que la réalité était bien plus simple et postale.  
Voici quelques exemples d'erreurs entre le rouge et le bleu pour les marques (fig. 4 et 5).

C'est finalement le Docteur Robert ABENSUR qui nous a offert le fin mot de l'histoire et Patrick Maselis s'est chargé de transmettre le message par l'intermédiaire de la revue BPH de Claude Delbeke (NB : la revue a cessé de paraître).

Enfin la solution !  
En voici l'essentiel

#### CONVENTION DE BERNE – 1874

Lors de la création de l'U.P.U., on a voulu régler d'une façon uniforme les relations postales avec les pays restés en dehors de l'Union. La convention de Berne créa à cet effet « le tableau C ». Chaque pays membre de l'U.P.U. avait le droit de dresser un tableau (le tableau « C ») avec les tarifs supplémentaires dus pour l'envoi de courrier à ces pays hors de l'Union. Pour indiquer cette bonification, des marques en rouge ou en bleu devaient être utilisées.

Pour les lettres non affranchies provenant de pays hors de l'Union, la bonification (le port étranger ou le port qui s'ajoute au tarif de l'Union) devait être notée par l'office d'entrée de l'Union AU CRAYON BLEU.

Pour les lettres affranchies à destination de pays hors de l'Union, ces ports étrangers devaient être inscrits AU CRAYON ROUGE, par le bureau d'échange du pays d'origine.

Les marques bleues étaient donc apposées à Londres, pour le courrier en provenance du Congo, les marques rouges à Bruxelles, pour le courrier à destination du Congo.

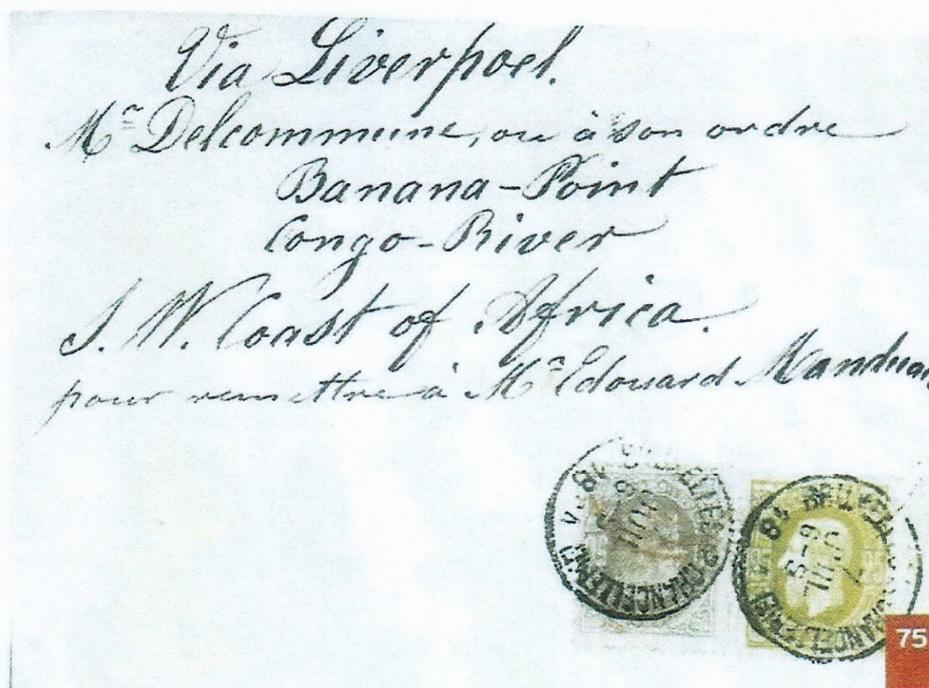


Fig. 6 Lettre sans marque

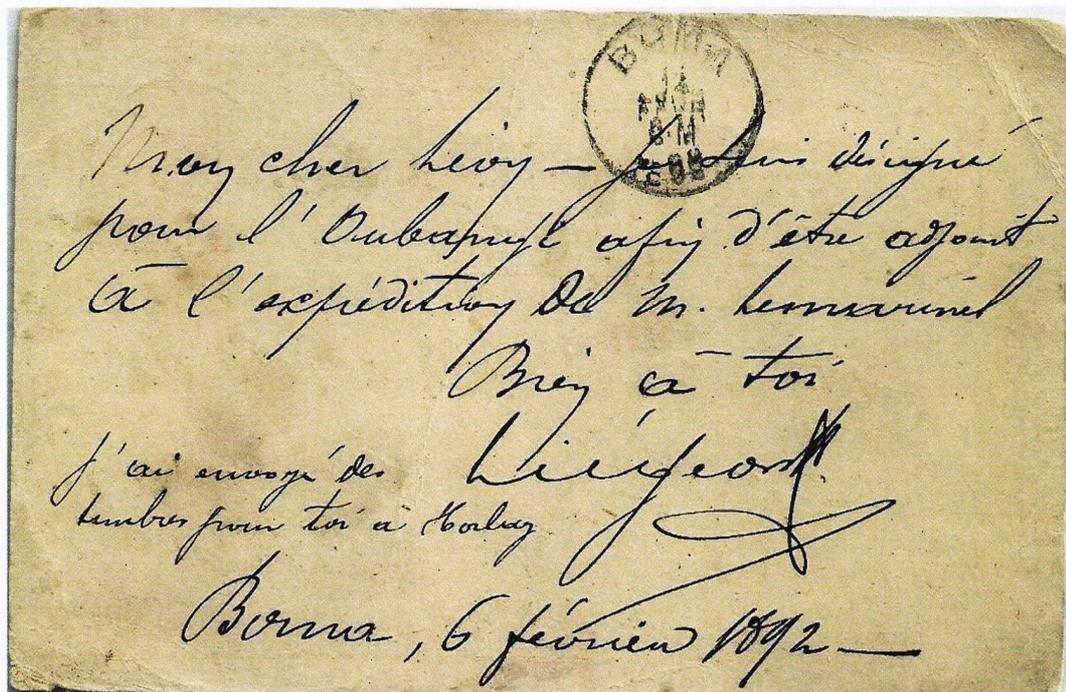
Charles Hénuzet

Il est parfois des documents étonnants et d'apparence tout à fait anodine, Suite à un entier postal trouvé fortuitement, je vais vous relater l'histoire d'un anonyme parmi tant d'autres qui ont travaillé au Congo et y ont laissé la vie sans rien demander à personne et qui ont parfois été fauchés sans raison dans leurs élans.

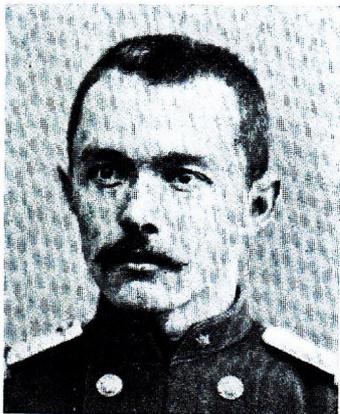


Entier postal n°5 Oblitéré à BOMA 9 FEVRIER 1892 8-S ( Type 1.2 DMTY) cachet hexagonal avec chiffre 43 ; cachet de tournée de facteur, 43 est le numéro du facteur qui fait la tournée.

Le recto ne nous livre guère d'informations mais que dire du verso !



Il fut rédigé le 6 février 1892 et on y découvre une oblitération de BOMA (Estampille de départ) BOMA 12 FEVRIER 1892 8-M (Type 1.2 DMTY). Cette oblitération permet de dire que le courrier fut chargé sur un bateau à BOMA le 12/02/92. A cette date, deux bateaux portugais, le CAZENGO et l'ANGOLA, sont susceptibles d'avoir transporté le courrier à destination de l'Europe. En effet à cette époque il n'y a pas encore de compagnie maritime bien établie et le courrier pouvait partir soit à bord d'un bateau de passagers voire d'un transport de marchandises ou d'un bateau combinant les passagers et les marchandises. La compagnie maritime belge (CMB) inaugure le premier voyage avec le Léopoldville 1 le 6 février 1895 (source C. Stockmans et R. Gallant). Avant 1892, il s'agit plus de convention avec des sociétés existantes. A ce moment, jusque bien plus tard au siècle suivant, le temps de voyage d'Anvers au Congo était en moyenne de plus ou moins 25 jours, et de 30 jours pour le retour.



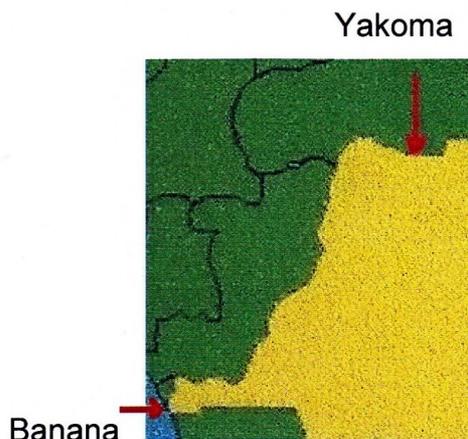
**LIÉGEOIS, V.**  
Signeux (Breid), 1867; Cettema, 1892.

La carte est signée « Liégeois » qui écrit à son ami « Léon » GHEUR lui aussi militaire.

Sous-lieutenant au 11<sup>e</sup> régiment de ligne et qui sera à son tour amené à venir au CONGO.

En relevant la carrière de Victorien Liégeois (source *A nos héros coloniaux morts pour la civilisation 1876-1908* p.262 ligue du souvenir Congolais Bruxelles) on apprend que celui-ci est décédé à Doungo et sera inhumé à CETTEMA. (village au bord de YAKOMA).

Endroit où se situe cette histoire



Pour une meilleure compréhension, précisons que certains noms de lieu ne s'écrivent pas toujours de la même manière. En voici quelques exemples : MOKOANGAY deviendra KWANGO, BANGASSOU deviendra BANGASSO, DOUNGO s'écrit aussi DUNGU mais se situe près de YAKOMA UBANGI ou OUBANGUI ou UBANGUI

On peut lire ensuite sur la carte ;  
« POUR L'UBANGI AFIN D'ÊTRE ADJOINT A L'EXPEDITION DE M. LEMARINEL »

LEMARINEL qui commande une expédition pour explorer la rive nord de l'Ubangi en avril 1891 et est en mars 1892 à BANGASSO (source *Histoire postale du Lado* par P. Maselis, V. Schouberechts, L. Tavano) où Liégeois doit le rejoindre.

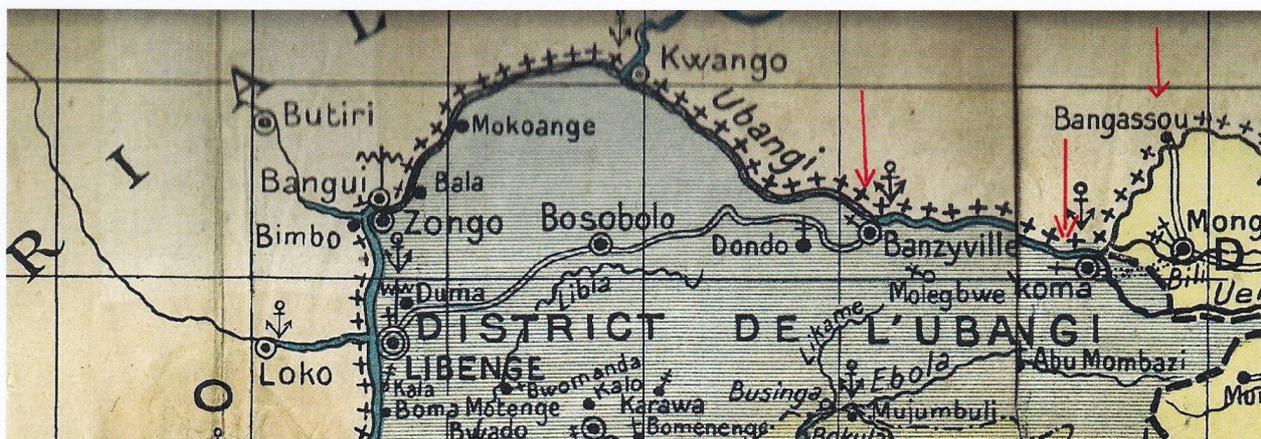
Il faut savoir que, très vite, sur ordre du Roi Léopold II, de nombreuses expéditions doivent être organisées et des objectifs sont définis, entre autres :

1°) bien marquer les frontières avec les autres puissances voisines

2°) vers LADO, trouver une voie plus rapide pour rentrer en Belgique quand on est situé dans le haut du Congo et cette voie est la voie du NIL, c'est-à-dire remonter le Nil pour arriver en Méditerranée. Cette voie sera également plus tard la route du Lado (voir histoire postale du Lado)

3°) trouver une voie vers le Lac Albert

Comme illustré sur la carte ci-dessous, l'Oubangui, formé au départ par les rivières Mbo-mou et Uélé, est un affluent du fleuve Congo qui, sur 500 km, marque la frontière entre le Congo et la République Centrafricaine (ex-colonie française). Celle-ci commence à hauteur de Yakoma, début de la voie navigable, pour se terminer à Irebu où elle rejoint le fleuve Congo. La distance entre Banzyville et Yakoma est de plus ou moins 140 km.



Voici raconté par le Commandant Georges Hennebert le triste sort de l'expéditeur de cette carte « anodine ».

Liégeois Victorien, sous-lieutenant né à Bleid (province de Luxembourg) le 21 mars 1867 et décédé à Dungu le 15 août 1892, fils de Pierre Liégeois et de Marie-Catherine Mathieu.

Engagé comme soldat au 5e régiment de ligne, il fut promu adjudant-sous-officier le 9 juin 1887, puis passant au 11e régiment de ligne, il fut nommé sous-lieutenant le 25 juin 1891.

Peu après, il prit du service à l'E.I.C. et quitta Anvers le 6 janvier 1892. Dès son arrivée en Afrique, il fut désigné pour l'Ubangi-Uele. Au début d'août, il était à Banzyville. Puis, en pirogue, il entreprit la montée de Banzyville à Yakoma. Le 15 août, il faisait, le long de la rive gauche de l'Ubangi, le troisième des quatre jours de voyage séparant Banzyville d'Yakoma. Accompagné de deux soldats et d'une dizaine de payeurs sanghos de Banzyville, il devait atteindre le gîte d'étape Doungo, où un soldat du poste d'Yakoma montait la garde. Au moment où, avant la tombée de la nuit, Liégeois atteignait un petit promontoire un peu avant Doungo, des indigènes embusqués lancèrent sur la pirogue une nuée de lances; les deux soldats d'escorte de Liégeois tirèrent contre leurs agresseurs des coups de feu qui furent entendus par le sergent Delava venant d'Yakoma pour aller prendre le commandement de Mokoangay et passant à proximité avec trente soldats. L'arrivée soudaine de ce contingent mit les assassins en fuite, et Delava trouva Liégeois gisant dans sa pirogue, atteint de trois lances plantées dans la poitrine et une dans la cuisse. Son boy, frappé à la tête, était mort sur le coup. Un des deux soldats avait une lance dans le pied. Les payeurs, dont certains étaient blessés, avaient fui, mais revinrent quand ils aperçurent Delava. Liégeois n'avait pas perdu connaissance; il souffrait atrocement. Il fut transporté au gîte d'étape et soigné avec dévouement par Delava, en

attendant du secours d'Yakoma. Liégeois souffrit ainsi deux longues heures, puis mourut, ayant à son chevet son camarade sanglotant de ne rien pouvoir faire pour son malheureux ami. Les gens du chef Bo du gîte d'étape protestaient de leur innocence et accusaient les indigènes du poste français de Timasa. Ramené à Yakoma par Delava, Liégeois y fut inhumé le 17 août, en présence du commandant Hennebert et de tous les soldats et indigènes du poste de l'E.I.C. Hennebert entama aussitôt une enquête sur place pour découvrir les coupables.

L'effervescence était telle que le commandant dut demander à Banzyville du renfort qui parvint bientôt sous les ordres de Masui. Il fut prouvé que le chef Bo était l'instigateur du crime. Les inculpés furent conduits à Yakoma et, à bout d'arguments et de mensonges, ils reconnurent leur culpabilité et furent condamnés à mort. (Source ; Hennebert *Mort de Liégeois* Bull. de l'Ass. des vétérans col. Mai 1932 ; Masui, Th. *D'Anvers à Banzyville* Chronique de l'Uélé Ins. Royal Col. Belge 1946 p. 317)

## GRANDES FIGURES COLONIALES

## Camille Janssen

Eliane Deneumostier



Il y eut, certes le bref épisode, l'«intérim» du Britannique Sir Francis de Winton à qui revint l'honneur de proclamer l'Indépendance de l'Etat du Congo à Banana le 18 juillet 1885 mais le premier à porter officiellement le titre de Gouverneur Général de l'Etat Indépendant du Congo fut incontestablement Camille JANSSEN.

Camille JANSSEN naquit à LIEGE le 5 décembre 1837. Nanti des diplômes de docteur en droit et de docteur en sciences politiques, acquis à l'Université de Liège, il entra dans la magistrature. En 1872, il fut nommé Chancelier de la Légation belge à Constantinople.

En 1875, il devint le Président apprécié du Tribunal International d'Alexandrie, poste qu'il quitta en 1878, pour les fonctions de Chargé de mission diplomatique et commerciale en Turquie, en Grèce et en Palestine. L'année suivante, il occupa le poste d'Agent diplomatique et Consul Général en Bulgarie. Il termina cette très belle et jeune carrière par le poste de Consul Général au Québec.

En 1885, il rencontra SM le Roi Léopold II et cette rencontre allait bouleverser sa vie qu'il consacra désormais à son Roi et Souverain. En septembre 1885, il s'embarqua pour le Congo en qualité de Vice-Administrateur Général.

Tout était à créer au Congo. Rapidement, Janssen prit les choses en main avec le titre d'Administrateur Général

C'est à lui que revint le périlleux honneur de créer la justice, régler les questions commerciales, établir et organiser la perception des impôts et des droits d'entrée et de sortie pour les marchandises et autres denrées, organiser la poste, etc ...

Après avoir mis sur pied ce que l'on peut appeler la Constitution de l'Etat, Janssen retourna en Belgique en janvier 1887. Léopold II lui conféra alors le titre de Gouverneur Général en avril de la même année. Son Roi le convainquit de repartir pour l'Afrique ce qu'il fit en mai 1887.

Il se lança dès lors dans une série d'explorations allant du Shiloango jusqu'à N'Zobe en compagnie des capitaines JUNGERS et DESTRAIN.

En juillet 1888, retour en Belgique où, en octobre, on lui confia le poste (par intérim) d'Administrateur Général du Département de l'Intérieur de l'Etat Indépendant.

Il dut retourner au Congo où sa présence était jugée nécessaire.

Il embarqua le 18 mai 1889 et reprit ses activités avec détermination. C'est Camille Janssen qui fut l'instigateur de la tentative, couronnée de succès d'ailleurs, du capitaine de marine anglais MURRAY qui remonta le fleuve Congo pour la première fois entre BOMA et MATADI, à bord de son steamer «Lualaba» en 5 heures de navigation. C'était le 29 juin 1889. Une canonnière allemande puis une portugaise le suivirent: la route fluviale était ainsi entièrement ouverte de BANANA à MATADI.

Pour rappel: les paquebots faisaient escale à Banana uniquement dans un premier temps (assez long quand même) puis un steamer de la WOERMANN (Hambourg) tenta de rejoindre BOMA en novembre 1887. Ce fut un succès.

Le 29 octobre 1889, Camille Janssen, à bord du «Ville de Bruxelles», en compagnie notamment du capitaine V ANKERCKHOVEN, remonta le Lomami, en luttant sans cesse contre les bandes d'Arabes, jusqu'au camp de Delcommune. Peu de temps après, il repartit sur le Kasai et fonda la station fortifiée de Lusambo.

Le 5 mai 1890, il rentra enfin en Europe sans cesser ses activités diplomatiques et en 1893, il donna sa démission en tant que Gouverneur Général de l'Etat Indépendant du Congo mais consacra encore beaucoup de son temps et de son énergie à ce pays qu'il avait appris à aimer. Camille Janssen mourut à Liège le 10 avril 1926 à l'âge de 89 ans. Il était Commandeur de l'Ordre de Léopold.

Lettre en franchise de port expédiée par Camille Janssen, de BOMA le 31 DECE 1887 au docteur Paternotte qui venait tout juste de débarquer! C'est l'Art. 15 du Décret Organique qui autorise la franchise de port pour les correspondances émanant de l'Administration de l'Etat. Signature du Gouverneur Général Camille JANSSEN, obligatoire pour officialiser le document et lui permettre de circuler en franchise à l'intérieur de l'Etat.



Décret Organique.

Art. 15 - La franchise de port est accordée, à l'intérieur, aux correspondances qui émanent de l'Administration de l'Etat.

Notre Administrateur Général du Département des Affaires Etrangères pourra, aussi, par arrêté pris à ces fins admettre la franchise de port' des correspondances adressées à des Administrations de l'Etat.

Nous vous souhaitons une bonne fin d'année



Gare de Tumba (11.12.1920) – Bruxelles (053.01.1921)

Nous vous souhaitons, comme l'auteur de cette carte le faisait en 1921, une très chaleureuse année 2014.



L'équipe des « CAHIERS DU CONGO »